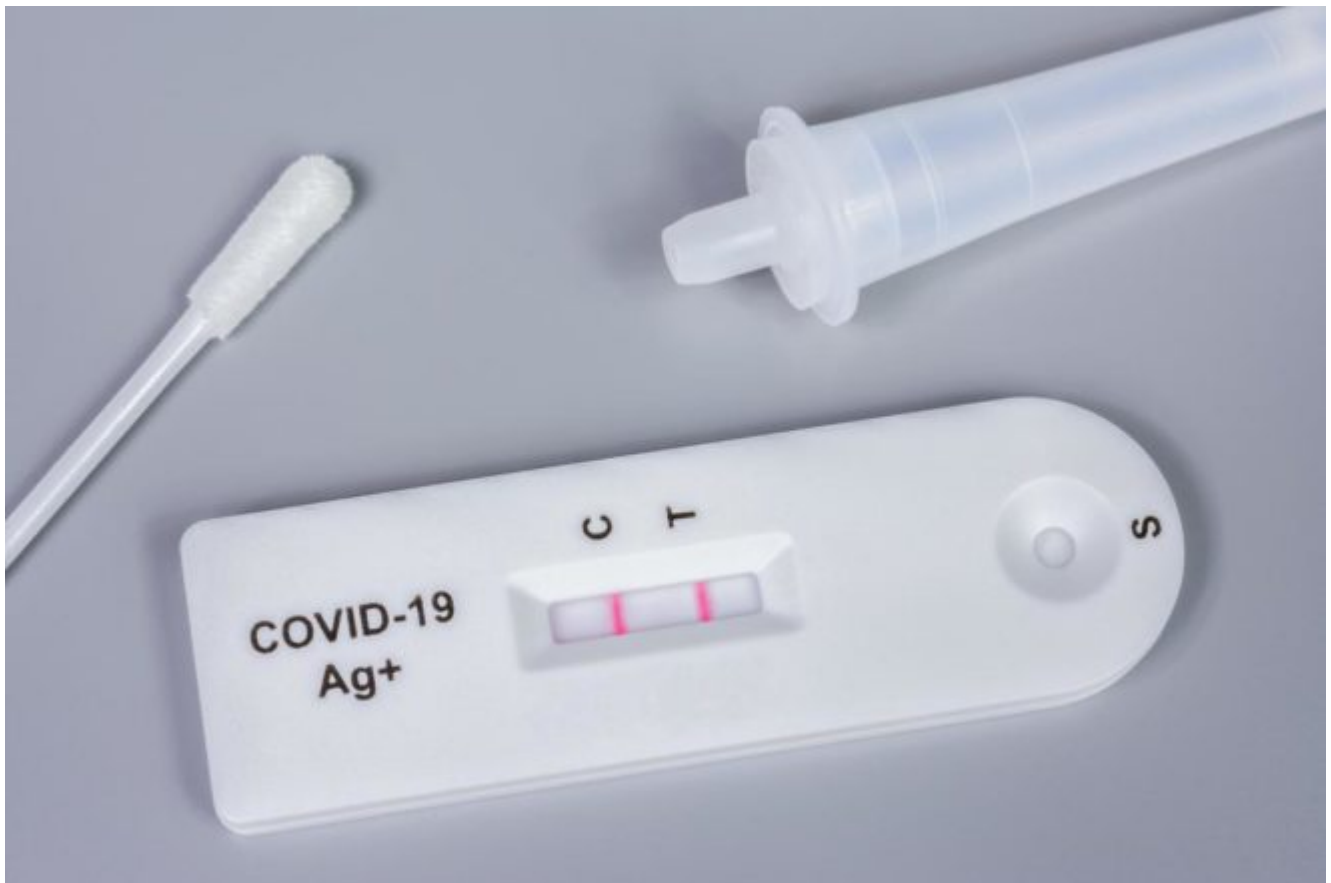


Autotest à nouveau valable : j'ai dû saisir le contentieux du Conseil d'Etat pour que la loi paraisse !

écrit par Christine Tasin | 12 novembre 2021





On se souvient que j'avais fait un recours auprès du Conseil d'Etat pour le rétablissement de la validité de l'autotest pour le Pass Sanitaire que Macron-Véran avaient balayé d'un trait de plume le 15 octobre, considérant sans doute que l'autotest était trop facile, trop peu douloureux, trop rapide, trop peu cher et que cela permettait à trop de Français de vivre presque normalement, sans se sentir obligés de se faire vacciner.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/10/pass-de-mort-veran-supprime-lautotest-cest-pour-mieux-te-vacciner-mon-enfant/>

Le Conseil d'Etat a fait droit à nos objections, j'avais fait remarquer que, à aucun moment le gouvernement n'avait affirmé que l'autotest n'aurait pas été fiable et donc que les raisons de le supprimer étaient nulles et non avenues. Frédéric Poisson et son association *la Voie du Peuple* s'était joint à ma démarche, portée et défendue par notre avocat commun Frédéric Pichon.

. « Le ministre de la Santé n'invoquant [...] aucune raison de nature à justifier cette suppression ou à faire obstacle à la suspension de son exécution, l'application du décret litigieux est de nature à porter une atteinte grave et immédiate à la situation des requérants et aux intérêts qu'ils entendent défendre » Extrait de la décision du Conseil d'Etat.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/30/champagne-les-au-totests-a-nouveau-valables-pour-le-pass-sanitaire-jai-gagne-devant-le-conseil-detat/>

Or, lundi dernier, une amie et adhérente de RR m'appelait pour me signaler que, à Paris, un pharmacien lui avait refusé l'auto-test bien qu'il ait su par une circulaire interne aux pharmaciens qu'il était rétabli, attendant un texte officiel (le communiqué du Conseil d'Etat apparemment ne lui suffisait pas) parce que, sur le site du gouvernement la suppression de l'autotest figurait toujours... J'ai immédiatement appelé Maître Pichon, nous avons donc fait le jour même un recours au contentieux du Conseil d'Etat... le résultat a été immédiat !

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044315500>

Un grand merci à notre avocat Frédéric Pichon pour sa réactivité et son efficacité !

On ne peut que déplorer une fois de plus ce gouvernement anti-France, anti-Français, gouvernement totalitaire s'il en fut qui oblige le Français de base à payer un avocat pour rétablir juste le droit, juste un minimum de liberté en ce pays...